



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 novembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Christian PARIS
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Pierre PRIBETICH pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAPUIS	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Lucien BRENOT	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Rémi DELATTE	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

uB-Filiale - CRITT Agro Environnement - Subvention de fonctionnement 2008

Le CRITT Agro Environnement a été créé le 1er juillet 2007 sous l'impulsion de l'uB-Filiale et de l'INRA. Cette structure se veut l'interface entre la recherche fondamentale et les entreprises en assurant le transfert de technologies et l'innovation dans le domaine de l'Agro Environnement.

Pour mémoire, les activités du CRITT Agro Environnement étaient intégrées à Bourgogne Technologies, partenaire historique de l'INRA, et ces activités sont maintenant poursuivies au sein de l'uB-Filiale (Société par Actions Simplifiée dont l'Université est l'actionnaire principal) qui bénéficie, pour ce faire, de personnels mis à disposition par l'INRA.

Par délibération en date du 4 octobre 2007, le Grand Dijon a approuvé la convention cadre définissant les modalités de mise en commun de moyens humains, techniques, immobiliers et financiers de l'INRA, de l'ENESAD, de l'Université de Bourgogne et de l'uB-Filiale afin de développer cette activité de transfert.

La convention signée le 28 novembre 2007 par l'ensemble des partenaires, définit ainsi les engagements de chacun sur une période de 4 ans, et fixe les objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des résultats du projet par un Comité de Pilotage.

Elle prévoit en outre, le soutien financier des collectivités territoriales sur une durée de 4 ans, sur la base d'un budget prévisionnel (annexe 5 de la convention cadre), ce soutien permettant à la structure d'équilibrer son budget pendant sa phase développement, étant entendu qu'à l'issue des 4 années, l'équilibre financier devrait être atteint.

Un premier Comité de Pilotage s'est tenu le 11 juin dernier et a permis de faire un bilan de la première année de fonctionnement du CRITT AE qui s'articule autour de trois domaines d'activité :

- la multiplication et transformation in vitro de lignées végétales (MTLV) ;
- la microbiologie de l'environnement (ME) ;
- les marqueurs moléculaires des plantes, des microbes et de l'environnement (MMPME).

Le bilan présenté est le suivant :

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Contrats signés</i>	<i>Contrats demandés à ce jour</i>
MTLV	6 (dont 3 R&D, 3 Prestations de services)	12 (dont 9 R&D, 3 Prestations de services)
ME	23 (dont 5 R&D, 16 Prestations de services)	4 (dont 1 R&D, 3 Prestations de services)
MMPME	1 (Prestations de services)	4 (dont 3 R&D, 1 Prestations de services)

Un deuxième Comité de Pilotage en date du 10 juillet 2008, a permis de clarifier le positionnement de deux agents au sein du CRITT AE, et de redéfinir les domaines d'activité du CRITT AE.

Un seul axe « Agro Environnement » caractérise désormais le périmètre du CRITT, reposant sur les compétences développées au sein des laboratoires de la Fédération de Recherche Buffon dans le but de disposer de vastes perspectives de développement avec les entreprises du tissu socio-économique.

Par courrier en date du 22 septembre 2008, l'uB-Filiale sollicite de la Communauté d'Agglomération dijonnaise, une subvention de 17.000 € au titre de la deuxième année de fonctionnement du CRITT Agro-Environnement, et ce conformément à l'engagement pris lors de la signature de la convention cadre.

Absent lors de la première année, le Conseil général de la Côte d'Or a désormais confirmé sa participation financière

Sur la base d'un budget prévisionnel qui prend en compte les évolutions décidées lors des Comités de Pilotage, le plan de financement arrêté est le suivant :

<i>Partenaires</i>	<i>Montant sollicité</i>
Conseil régional de Bourgogne	59.000 €
Conseil général de la Côte d'Or	17.000 €
Grand Dijon	17.000 €
Total	93.000 €

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à l'uB-Filiale au titre de la gestion administrative et financière du CRITT Agro Environnement, au titre de l'année 2008, une subvention de fonctionnement de 17.000 € , aux côtés des partenaires locaux, et ce conformément à l'engagement pris lors de la signature de la convention cadre le 28 novembre 2007 ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir avec l'uB-Filiale définissant les modalités de versement de la subvention
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président


Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

14 NOV. 2008



Publié le 14 NOV. 2008
Déposé en Préfecture le

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL CRT ENVIRONNEMENT 2008 à 2010

RECHERCHE PARENARASE	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2008-2009	2009-2010	2010-2011
ANIMATION									
Directeur scientifique CRT (mis à disposition en partie INRA)	30	30	30						
Fonctionnement	11	12	13						
AGRO-ENVIRONNEMENT									
Personnel									
1 ingénieur	50	53	55						
1 technicien	40	42	45						
Mis à disposition par INRA :									
1 ingénieur d'étude	80	80	80						
1 technicien de recherche									
1 adjoint technique									
Charges sur contrat (personnel, achats, collaborations ext)	190	200	210						
Fonctionnement (Fluides, déplacements, tél, fournitures...)	120	125	127						
Gestion	31	32	34						
TOTAL	472	497	517						
MISSION D'INTERET GENERAL COUNISEN PACE CR									
1/3 de l'animation, du fonctionnement 2008 2009									
1/4 de l'animation, du fonctionnement 2009 2010									
1/6 de l'animation, du fonctionnement 2010 2011									
Animation	14	11	6						
Ingénieur technicien	30	24	15						
Fonctionnement, gestion	50	39	23						
TOTAL	94	74	45						

Pierre PRIBETCH
 Pierre PRIBETCH

14 NOV. 2008



PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
 Déposé le :

VU pour être annexe à délibération
 du Conseil du : 12 NOV. 2008
 DIJON le : 14 NOV. 2008
LE PRÉSIDENT,
 Pour le Président,
 le vice-Président,

SOUS-TOTAL

SUBVENTION

pour être annexé à délibération

du Conseil du : 12 NOV. 2008

DIJON, le : 14 NOV. 2008

LE PRÉSIDENT,

SAS « uB-Filiale » Pour le Président,
le vice-Président.

PROJET

COMMUNAUTE
DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

CONVENTION
DE PARTICIPATION FINANCIERE

CRITT Agro Environnement



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

14 NOV. 2008

Vu la convention cadre signée le 28 novembre 2007, la présente convention est établie,

ENTRE D'UNE PART :

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise, représentée par Monsieur François Rebsamen, Président, dûment habilité par délibération en date du 12 novembre 2008 ;

ET D'AUTRE PART :

La SAS « uB-Filiale », représentée par sa Présidente, Madame Catherine Guillemin, dûment habilitée.

I – Préambule

Le CRITT Agro Environnement a été créé le 1er juillet 2007 sous l'impulsion de l'uB-Filiale et de l'INRA. Cette structure se veut l'interface entre la recherche fondamentale et les entreprises en assurant le transfert de technologies et l'innovation dans le domaine de l'Agro Environnement.

Pour mémoire, les activités du CRITT Agro Environnement étaient intégrées à Bourgogne Technologies, partenaire historique de l'INRA, et ces activités sont maintenant poursuivies au sein de l'uB-Filiale (Société par Actions Simplifiée dont l'Université est l'actionnaire principal) qui bénéficie, pour ce faire, de personnels mis à disposition par l'INRA.

Par délibération en date du 4 octobre 2007, le Grand Dijon a approuvé la convention cadre définissant les modalités de mise en commun de moyens humains, techniques, immobiliers et financiers de l'INRA, de l'ENESAD, de l'Université de Bourgogne et de l'uB-Filiale afin de développer cette activité de transfert.

La convention signée le 28 novembre 2007 par l'ensemble des partenaires, définit ainsi les engagements de chacun sur une période de 4 ans, et fixe les objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des résultats du projet par un Comité de Pilotage.

Elle prévoit en outre, le soutien financier des collectivités territoriales sur une durée de 4 ans, sur la base d'un budget prévisionnel (annexe 5 de la convention cadre), ce soutien permettant à la structure d'équilibrer son budget pendant sa phase développement, étant entendu qu'à l'issue des 4 années, l'équilibre financier devrait être atteint.

Un premier Comité de Pilotage s'est tenu le 11 juin dernier et a permis de faire un bilan de la première année de fonctionnement du CRITT AE.

Un seul axe « Agro Environnement » caractérise désormais le périmètre du CRITT, reposant sur les compétences développées au sein des laboratoires de la Fédération de Recherche Buffon dans le but de disposer de vastes perspectives de développement avec les entreprises du tissu socio-économique.

II – Montant de l'aide financière

Sur la base d'un budget prévisionnel qui prend en compte les évolutions décidées lors des Comités de Pilotage, le plan de financement arrêté, pour la deuxième année de fonctionnement, est le suivant :

<i>Partenaires</i>	<i>Montant sollicité</i>
Conseil régional de Bourgogne	59.000 €
Conseil général de la Côte d'Or	17.000 €
Grand Dijon	17.000 €
Total	93.000 €

III - Modalités de versement

Conformément à l'engagement pris lors de la signature de la convention cadre et notamment dans son article 4, le versement de la subvention de fonctionnement du Grand Dijon qui s'élève à 17.000 € au titre de l'année 2008, interviendra en une seule fois dès notification de la présente convention à la SAS « uB-Filiale ».

Cette somme sera versée au compte ouvert par la SAS « uB-Filiale ».

IV – Reversement - Résiliation

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise se réserve la possibilité de faire procéder au reversement total ou partiel des sommes versées en cas de non respect des conditions fixées par la convention cadre, par la SAS uB-Filiale et le CRITT AE.

V - Attribution de juridiction

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait à Dijon, le

en deux exemplaires originaux.

Le Président de la Communauté de
l'Agglomération dijonnaise

François REBSAMEN

La Présidente
SAS « uB-Filiale »

Catherine GUILLEMIN